



PROCÈS-VERBAL du **COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)** du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais, tenu le mercredi 11 mars 2015 à 16h00, à la salle de réunion du CLD des Collines-de-l'Outaouais, 1694 montée de la Source, Cantley, Qc.

Personnes présentes :	Hélène Bélisle, vice-présidente et représentante de la société civile Robert Bussière, maire de La Pêche et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais Robert Goulet, maire de L'Ange-Gardien et président par intérim Caryl Green, maire de Chelsea Roger Larose, maire de Pontiac Denis Légaré, maire de Notre-Dame-de-la-Salette Donald Roy, représentant de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) Nathalie St-Laurent, représentante de la société civile
Personnes absentes :	Thierry Boyer, représentant de la société civile Richard Gadbois, représentant de la société civile Marie-Andrée Lépine, représentante du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
Personnes-ressources :	Chantal Belleau, directrice générale Mireille Brazeau, agente de développement en entrepreneuriat Claudine Chauret, agente de développement culturel Louise Marchildon, directrice générale adjointe Lise Paradis, adjointe administrative Emmanuel Roy, agent de développement rural Eden Szczodry, agent de développement en entrepreneuriat

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Robert Goulet préside et ouvre officiellement la séance à 16h15.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CIC-15-17 **Sur la proposition de Robert Bussière et appuyée par Hélène Bélisle, il est résolu** que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal du 4 février 2015

CIC-15-18 **Sur la proposition de Donald Roy et appuyée par Nathalie St-Laurent, il est résolu** d'adopter le procès-verbal du comité d'investissement commun du 4 février 2015 tel que présenté.

3.2 Suivis au procès-verbal du 17 décembre 2014

Équinox : Le dossier de l'entreprise Équinox progresse. Le CLD obtiendra un jugement exécutoire le 17 mars 2015.

Les entrepreneurs tentent de négocier une entente de remboursement qui leur permettrait de poursuivre les activités de l'entreprise et qui permettrait au CLD de récupérer les sommes dues. Le chèque de 5 000 \$ a été déposé et le montant a été imputé aux intérêts dus et au capital.

Si l'entente est acceptée par le conseil d'administration, les actionnaires d'Équinox nous ferons parvenir un chèque de 2 500 \$ applicable sur le capital et ils signeront une entente de perception directe pour le résiduel du prêt de 14 715,36\$, remboursable sur 60 mois et portant intérêt à 8%.

La caution personnelle ne sera pas demandée puisqu'il y a de nouveaux actionnaires dans l'entreprise.

La Serpe d'Or : Nous sommes en attente de la rencontre entre la juge et les avocats. Une décision sera rendue rapidement après cette rencontre.

Un article est paru dans le journal Le Droit et il y a eu quelques publications sur Facebook concernant la situation. Notre avocat suit le dossier, mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour le moment.

4. FINANCES

4.1 Tableau des fonds au 28 février 2015

Le tableau des fonds au 28 février 2015 est déposé pour information et présenté aux membres du comité d'investissement commun.

5. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT

5.1 Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité (FLI-FLS)

5.1.1 Gestion Pétaïa inc.

Attendu que Gestion Pétaïa Inc. a fait une demande de financement le 17 mai 2012 pour le projet Animalerie Mlle Pétaïa et que cette demande a été acceptée par résolution le 6 juin 2012 (CIC-12-40);

Attendu qu'une demande de renouvellement de moratoire de six mois a été présentée au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que la promotrice a fourni tous les renseignements nécessaires pour les fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre dans les règles et modalités des fonds telles que décrites dans la Politique d'investissement du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que la promotrice a pris toutes les décisions nécessaires pour redresser son entreprise et que le renouvellement du moratoire de six mois assurera un avenir à moyen terme à cette entreprise.

CIC-15-19

Sur la proposition d' Hélène Bélisle **et appuyée par** Donald Roy, **il est résolu** que le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde un nouveau moratoire de six mois, soit de mars à août 2015, sur le capital et les intérêts du prêt FLI/FLS accordé à Gestion Pétaïa Inc. Le capital et les intérêts seront reportés sur six mois à la fin de la période de remboursement du prêt.

5.1.2 La Source des Saveurs – diversification

Attendu que La Source des Saveurs a fait une demande de financement le 20 février 2015 pour le projet « La Source des Saveurs – Diversification »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) telles que décrites dans la Politique d'investissement du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre dans le volet 2 de la Politique d'investissement FLI/FLS du CLD « Renforcement de l'accessibilité aux services de proximité ».

CIC-15-20 **Sur la proposition de Denis Légaré et appuyée par Donald Roy, il est résolu** que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde un prêt maximal de 10 000 \$ des fonds FLI/FLS, soit un montant de 5 000 \$ du Fonds local d'investissement (FLI) et un montant de 5 000 \$ du Fonds local de solidarité (FLS), en plus d'accorder un moratoire de trois mois sur le capital à La Source des Saveurs pour la réalisation du projet « La Source des Saveurs - Diversification » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et la disponibilité des fonds du CLD.

5.1.3 Biomatrix – Démarrage (Phase 2)

Attendu que Biomatrix a fait une demande de financement supplémentaire le 20 février 2015 pour le projet « Biomatrix - Démarrage (Phase 2) »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre dans les règles et modalités des fonds telles que décrites dans la Politique d'investissement du FLI-FLS du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre dans la stratégie 6.2 du PALÉE 2010-2012 « Soutien au développement ».

CIC-15-21 **Sur la proposition de Caryl Green et appuyée par Hélène Bélisle, il est résolu** que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde un prêt maximal de 1 000 \$ des fonds FLI/FLS, soit un montant de 500 \$ du Fonds local d'investissement (FLI) et d'un montant de 500 \$ du Fonds local de solidarité (FLS), en plus d'accorder un moratoire de trois mois sur le capital à Biomatrix pour la réalisation du projet « Biomatrix - Démarrage (Phase 2) » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et la disponibilité des fonds du CLD.

Il est également résolu que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde un moratoire de trois mois sur le capital à Biomatrix pour la réalisation du projet « Biomatrix - Démarrage (Phase 2) ».

5.2 Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES)

Aucun dossier.

5.3 Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)

Aucun dossier.

5.4 Fonds d'analyse et d'études (FAE)

Aucun dossier.

5.5 Fonds de concertation et de mobilisation (FCM)

Aucun dossier.

5.6 Fonds de formation (FF)

Aucun dossier.

5.7 Fonds évènements (FÉ)

Aucun dossier.

5.8 Fonds de développement culturel (FDC)

5.8.1 Mise en valeur du patrimoine – CLD

Attendu que le projet cadre dans la Planification stratégique 2006-2011 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'objectif 2.3 « Développer des projets identitaires »;

Attendu que le projet rejoint le PALÉE 2010-2012 du CLD à l'enjeu stratégique C qui vise à « Reconnaître, protéger et promouvoir la valeur du patrimoine culturel, naturel, historique et architectural »;

Attendu que le projet rejoint le PALÉE 2010-2012 du CLD à la priorité 5.2 du développement du tourisme en termes de « Développement de l'offre touristique et du tourisme culturel »;

Attendu que le projet rejoint le Plan d'action 2011-2013 de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans la finalité 3.2 de « Créer des circuits et des routes du patrimoine culturel et naturel »;

Attendu que le projet cadre dans le Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel 2012-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'objectif 1.2 visant à « Concevoir et diffuser des routes et des circuits mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel de la MRC »;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de développement culturel (FDC) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds de développement culturel (FDC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications a approuvé le Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 le 2 septembre 2014;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a adopté le Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 par voie de résolution le 10 septembre 2014 (CA-14-50);

Attendu que la Commission culturelle a recommandé la contribution financière à même son approbation du Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 le 1er octobre 2014;

Attendu que la MRC a adopté le Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 par voie de résolution le 16 octobre 2014 (14-10-345).

CIC-15-22

Sur la proposition de Denis Légaré et appuyée par Hélène Bélisle, il est résolu que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde une subvention maximale de 50 000 \$ du Fonds de développement culturel (FDC) au CLD des Collines-de-l'Outaouais pour la réalisation du projet « Développement d'un concept de mise en valeur du patrimoine » selon les conditions énoncées dans la fiche de projet.

Il est également résolu de proposer l'ajout de ce réseau de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel dans le Schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui est présentement en révision.

5.8.2 Portail culturel – CLD

Attendu que le projet cadre dans la Planification stratégique 2006-2011 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'objectif 2.3 « Développer des projets identitaires »;

Attendu que le projet rejoint le PALÉE 2010-2012 du CLD à l'enjeu stratégique C qui vise à « Reconnaître, protéger et promouvoir l'identitaire culturel local »;

Attendu que le projet rejoint le PALÉE 2010-2012 du CLD à la priorité 5.2 du développement du tourisme en termes de « Développement de l'offre touristique et du tourisme culturel »;

Attendu que le projet rejoint les orientations de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'objectif « Programmer et diffuser un calendrier culturel »;

Attendu que le projet cadre dans le Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel 2012-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'objectif 4.2 visant à « Planifier et diffuser la programmation d'un calendrier via un portail culturel »;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de développement culturel (FDC) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds de développement culturel (FDC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications a approuvé le Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 le 2 septembre 2014;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a adopté le Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 par voie de résolution le 10 septembre 2014 (CA-14-50);

Attendu que la Commission culturelle a recommandé la contribution financière à même son approbation du Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 le 1er octobre 2014;

Attendu que la MRC a adopté le Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 par voie de résolution le 16 octobre 2014 (14-10-345).

CIC-15-23

Sur la proposition de Roger Larose et appuyée par Caryl Green, il est résolu que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde une subvention maximale de 9 100 \$ du Fonds de développement culturel (FDC) au CLD des Collines-de-l'Outaouais pour la réalisation du projet « Développement d'un portail culturel des Collines » selon les conditions énoncées dans la fiche de projet.

5.8.3 Répertoire culturel – CLD

Attendu que le projet cadre dans la Planification stratégique 2006-2011 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'objectif 2.3 « Développer des projets identitaires »;

Attendu que le projet rejoint le PALÉE 2010-2012 du CLD à l'enjeu stratégique C qui vise à « Reconnaître, protéger et promouvoir l'identitaire culturel local »;

Attendu que le projet rejoint les orientations de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'objectif « Bonifier et diffuser le répertoire des ressources culturelles de la MRC »;

Attendu que le projet cadre dans le Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'objectif 4.1 visant à « Bonifier, fusionner et diffuser le répertoire culturel de la MRC »;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de développement culturel (FDC) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds de développement culturel (FDC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications a approuvé le Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 le 2 septembre 2014;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a adopté le Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 par voie de résolution le 10 septembre 2014 (CA-14-50);

Attendu que la Commission culturelle a recommandé la contribution financière à même son approbation du Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 le 1er octobre 2014;

Attendu que la MRC a adopté le Plan d'action lié à l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 par voie de résolution le 16 octobre 2014 (14-10-345).

CIC-15-24

Sur la proposition d' Hélène Bélisle et appuyée par Robert Goulet, il est résolu que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde une subvention maximale de 5 500 \$ du Fonds de développement culturel (FDC) au CLD des Collines-de-l'Outaouais pour la réalisation du projet « Harmonisation du répertoire culturel » selon les conditions énoncées dans la fiche de projet.

5.9 Fonds du Pacte rural (FPR)

5.9.1 Mission exploratoire au Vermont

Attendu que le 22 octobre 2014, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD soumettait un avis favorable à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais visant à verser une subvention maximale de 1 500 \$ dans le cadre du Fonds du Pacte rural (FPR) à la Table agroalimentaire de l'Outaouais, pour la réalisation du projet « Mission exploratoire au Vermont » par voie de résolution CIC-14-104;

Attendu que le 26 novembre 2014, sous la recommandation du CLD, le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais acceptait de verser une subvention maximale de 3 000 \$ dans le cadre du Fonds du Pacte rural (FPR) à la Table agroalimentaire de l'Outaouais, pour la réalisation du projet « Mission exploratoire au Vermont » par voie de résolution 14-11-380;

Attendu que le bilan de fermeture a été présenté au CLD;

Attendu que les dépenses admissibles au projet totalisent 1 413 \$.

CIC-15-25

Sur la proposition de Caryl Green **et appuyée par** Robert Bussière, **il est résolu** que le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais soumette une recommandation à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais de désengager un montant de 1 587 \$ dans le cadre du Fonds du Pacte rural (FPR) attribué à la Table agroalimentaire de l'Outaouais pour la réalisation du projet « Mission exploratoire au Vermont » en considérant que la résolution initiale du CLD était au montant de 1 500 \$ et que le CLD désengagera, pour sa part, la somme de 87 \$.

5.9.2 Agent de commercialisation agroalimentaire

Attendu que la Table agroalimentaire de l'Outaouais a fait une demande de financement le 19 février 2015 pour le projet « Agent de commercialisation agroalimentaire »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural (FPR) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds du Pacte rural (FPR) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural telles que décrites dans le Plan de travail 2007-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que les entrepreneurs du secteur agroalimentaire désirent ce service;

Attendu que les entreprises sectorielles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont des besoins spécifiques en matière de commercialisation de leurs produits agroalimentaires;

Attendu que le projet s'inscrit au secteur d'intervention « Agroalimentaire » du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais à l'enjeu stratégique A, soit « Renforcement de la commercialisation de la production locale ».

CIC-15-26

Sur la proposition de Robert Bussière **et appuyée par** Caryl Green, **il est résolu** que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais soumette un avis favorable à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais visant à verser une subvention maximale de 5 000 \$ du Fonds du Pacte rural (FPR) à la Table agroalimentaire de l'Outaouais pour la réalisation du projet « Agent de commercialisation agroalimentaire », soit l'achat de 250 heures de services professionnels à 20 \$/heure, selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et la disponibilité des fonds.

5.9.3 Le sentier national de l'Outaouais

Attendu que le Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais a fait une demande de financement le 29 août 2014 pour le projet « Le sentier national de l'Outaouais »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural (FPR) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds du Pacte rural (FPR) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural telles que décrites dans le Plan de travail 2007-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec le secteur d'intervention « Tourisme » du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais à l'enjeu stratégique A, soit « Renforcement de la commercialisation » et B « Développement de l'offre touristique »;

Attendu que trois partenaires financiers identifiés au projet ne pourront participer financièrement au projet.

CIC-15-27

Sur la proposition de Hélène Bélisle **et appuyée par** Denis Légaré, **il est résolu** que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais soumette un avis défavorable à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais visant à verser une subvention maximale de 12 000 \$ du Fonds du Pacte rural (FPR) au Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais pour la réalisation du projet « Le sentier national de l'Outaouais ».

5.9.4 Mill Road Community Space

Attendu que Mill Road Community Space a fait une demande de financement le 7 juillet 2014 pour le projet « Mill Road Community Space - Améliorations locatives »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural (FPR) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds du Pacte rural (FPR) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural telles que décrites dans le Plan de travail 2007-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec le secteur d'intervention « Tourisme » du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais à l'enjeu stratégique B, soit « Développement de l'offre touristique »;

Attendu que le projet cadre à l'enjeu A du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais, en ce qui a trait au « Développement des noyaux villageois et des pôles économiques ».

CIC-15-28

Sur la proposition de Caryl Green **et appuyée par** Robert Bussière, **il est résolu** que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais soumette un avis favorable à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais visant à verser une subvention maximale de 18 400 \$ du Fonds du Pacte rural (FPR) à Mill Road Community Space pour la réalisation du projet « Mill Road Community Space - Améliorations locatives » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et la disponibilité des fonds.

5.9.5 Développement et diffusion de produits du patrimoine

Attendu que la Maison Fairbairn a fait une demande de financement le 2 février 2015 pour le projet « Développement et diffusion de produits du patrimoine »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural telles que décrites dans le Plan de travail 2007-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec le secteur d'intervention « Tourisme » du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais à l'enjeu stratégique B, soit « Développement de l'offre touristique »;

Attendu que le projet rejoint le PALÉE 2010-2012 à même le secteur d'intervention 5.1 du développement social au plan culturel en ce qui a trait au « Soutien financier pour le développement de partenariats, des événements, des artistes et des organismes »;

Attendu que le projet rejoint le PALÉE 2010-2012 dans la priorité 5.2 du développement du tourisme en termes de « Développement de l'offre touristique et du tourisme culturel »;

Attendu que le projet cadre dans le Plan d'action 2011-2013 de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'objectif 2.3 visant à « Soutenir les intervenants culturels dans le financement de leurs projets ».

CIC-15-29

Sur la proposition de Robert Bussière et appuyée par Caryl Green, il est résolu que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais soumette un avis favorable à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais visant à verser une subvention maximale de 12 505 \$ du Fonds du Pacte rural (FPR) à la Maison Fairbairn pour la réalisation du projet « Développement et diffusion de produits du patrimoine » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et la disponibilité des fonds.

5.9.6 Traces – Symposium à Champboisé 2015

Attendu que le Carrefour Culturel ESTacade a fait une demande de financement le 20 février 2015 pour le projet « Traces - Symposium à Champboisé 2015 »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural (FPR) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds du Pacte rural (FPR) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural telles que décrites dans le Plan de travail 2007-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet rejoint le PALÉE 2010-2012 du CLD à l'enjeu stratégique C qui vise à « Reconnaître, protéger et promouvoir l'identitaire culturel local »;

Attendu que le projet rejoint le PALÉE 2010-2012 du CLD à la priorité 5.2 du développement du tourisme en termes de « Développement de l'offre touristique et du tourisme culturel »;

Attendu que le projet cadre dans la Planification stratégique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'objectif 2.3 qui vise à « Développer des projets identitaires »;

Attendu que le projet cadre dans le Plan d'action 2011-2013 de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'objectif 2.3 visant à « Soutenir les intervenants culturels dans le financement de leurs projets » et à l'objectif 3.3 visant à « Favoriser le maintien et le développement d'événements culturels ».

CIC-15-30

Sur la proposition de Robert Bussière et appuyée par Caryl Green, il est résolu que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais soumette un avis favorable à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais visant à verser une subvention maximale de 8 000 \$ du Fonds du Pacte rural (FPR) au Carrefour Culturel ESTacade pour la réalisation du projet « Traces - Symposium à Champboisé 2015 » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et la disponibilité des fonds.

5.9.7 Foire de Notre-Dame-de-la-Salette

Attendu que la Corporation du village agricole modèle de Notre-Dame-de-la-Salette a fait une demande de financement le 18 février 2015 pour le projet « Foire de Notre-Dame-de-la-Salette »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural (FPR) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds du Pacte rural (FPR) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural telles que décrites dans le Plan de travail 2007-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre dans le volet « Société » du secteur d'intervention « Développement social » du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais à l'enjeu stratégique C, soit « Favoriser l'implication citoyenne et l'accessibilité à la culture »;

Attendu que le projet cadre dans le volet « Jeunesse » du secteur d'intervention « Développement social » du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais à l'enjeu stratégique C, soit « Soutien au développement de l'identitaire et de la participation citoyenne »;

Attendu que le projet s'inscrit au secteur d'intervention « Agroalimentaire » du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais aux enjeux stratégiques A et C, soit « Renforcement de la commercialisation de la production locale » et « Développement du terroir et protection du paysage culturel ».

CIC-15-31

Sur la proposition de Roger Larose et appuyée par Denis Légaré, il est résolu que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais soumette un avis favorable à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais visant à verser une subvention maximale de 2 500 \$ du Fonds du Pacte rural (FPR) à la Corporation du village agricole modèle de Notre-Dame-de-la-Salette pour la réalisation du projet « Foire de Notre-Dame-de-la-Salette » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et la disponibilité des fonds.

5.9.8 Jardinage thérapeutique pour les aînés

Attendu que Québec Farmers' Association a fait une demande de financement le 19 février 2015 pour le projet « Jardinage thérapeutique pour les aînés »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural (FPR) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds du Pacte rural (FPR) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural telles que décrites dans le Plan de travail 2007-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre dans le volet « Aînés » du secteur d'intervention « Développement social » du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais aux enjeux stratégiques B et C, soit « Renforcement de l'accessibilité aux services de proximité » et « Reconnaissance et appui à la participation citoyenne et au transfert des connaissances »;

Attendu que le projet cadre dans le volet « Loisir » du secteur d'intervention « Développement social » du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais à l'enjeu stratégique C, soit « Augmentation de l'identitaire et de la qualité de vie par le loisir, le sport et les saines habitudes de vie ».

CIC-15-32 **Sur la proposition d' Hélène Bélisle et appuyée par Caryl Green, il est résolu** que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais soumette un avis favorable à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais visant à verser une subvention maximale de 6 000 \$ du Fonds du Pacte rural (FPR) à Québec Farmers' Association pour la réalisation du projet « Jardinage thérapeutique pour les aînés » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et la disponibilité des fonds.

5.9.9 Soutien aux regroupements d'entrepreneurs des Collines

Attendu que l'Association des gens d'affaires de Cantley a fait une demande de financement le 13 février 2015 pour le projet « Collines Prospères », soit des activités aux plans d'action de 4 regroupements d'entrepreneurs de la MRC à Cantley, Chelsea, La Pêche et Val-des Monts;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural (FPR) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds du Pacte rural (FPR) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural telles que décrites dans le Plan de travail 2007-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre à l'enjeu stratégique A du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais en ce qui a trait au développement des noyaux villageois et des pôles économiques de la MRC.

CIC-15-33 **Sur la proposition de Robert Bussière et appuyée par Roger Larose, il est résolu** que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais soumette un avis favorable à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais visant à verser une subvention maximale de 30 000 \$ du Fonds du Pacte rural (FPR) à l'Association des gens d'affaires de Cantley pour la réalisation du projet « Collines Prospères » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et la disponibilité des fonds.

5.9.10 Répertoire d'entreprises – CLD

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a fait une demande de financement le 20 février 2015 pour le projet « Répertoire d'entreprises »;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural (FPR) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds du Pacte rural (FPR) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural telles que décrites dans le Plan de travail 2007-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais ainsi que les regroupements d'entrepreneurs de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont besoin de cet outil pour mieux communiquer entre eux.

CIC-15-34 **Sur la proposition de Roger Larose et appuyée par Denis Légaré, il est résolu** que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais soumette un avis favorable à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais visant à verser une subvention minimale de 22 185 \$ et maximale de 40 000\$ du Fonds du Pacte rural (FPR) au CLD des Collines-de-l'Outaouais pour la réalisation du projet « Répertoire d'entreprises - CLD » selon la disponibilité des fonds.

5.9.11 Centre des Arts de Chelsea

Attendu que le Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea a fait une demande de financement le 20 février 2015 pour le projet « Travaux pour l'utilisation de l'ancien presbytère »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural (FPR) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds du Pacte rural (FPR) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural telles que décrites dans le Plan de travail 2007-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec le secteur d'intervention « Tourisme » du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais à l'enjeu stratégique B, soit « Développement de l'offre touristique ».

CIC-15-35

Sur la proposition de Robert Bussière et appuyée par Denis Légaré, il est résolu que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais soumette un avis favorable à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais visant à verser une subvention maximale de 19 200 \$ du Fonds du Pacte rural (FPR) au Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea pour la réalisation du projet « Travaux pour l'utilisation de l'ancien presbytère » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et la disponibilité des fonds.

5.9.12 Développement durable du secteur agroalimentaire dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Attendu que le Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDETAO) a déposé une première demande de financement le 4 août 2014 pour le projet « CREDETAO – Fonctionnement » et que l'équipe du CLD des Collines-de-l'Outaouais a travaillé avec le promoteur à la détermination d'un nouveau modèle d'affaires;

Attendu que le projet révisé a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais en février 2015 sous la forme et le nom « Développement durable du secteur agroalimentaire dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais » et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural (FPR) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds du Pacte rural (FPR) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds du Pacte rural telles que décrites dans le Plan de travail 2007-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais ainsi que les entrepreneurs du secteur agricole et agroalimentaire du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent les services professionnels de R&D offerts par le CREDETAO;

Attendu que les entreprises sectorielles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont des besoins spécifiques en matière de recherche appliquée et de transfert technologique, de veille technique et commerciale, d'identification d'opportunités d'affaires, d'études de faisabilité et de plans d'affaires, d'outils et de tests terrain permettant l'amélioration de la productivité et des techniques de production ainsi que de formation en lancement d'entreprises agricoles;

Attendu que le projet s'inscrit au secteur d'intervention « Agroalimentaire » du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais à l'enjeu stratégique B « Renforcement de la production locale afin de tendre vers une agriculture biologique » et à l'enjeu stratégique C « Développement du terroir et protection du paysage culturel ».

CIC-15-36 **Sur la proposition de Denis Légaré et appuyée par Hélène Bélisle, il est résolu** que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais soumette un avis favorable à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais visant à verser une subvention maximale de 20 000 \$ du Fonds du Pacte rural (FPR) au Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDETAO) pour la réalisation du projet « Développement durable du secteur agroalimentaire dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais », soit l'achat de services professionnels selon les conditions d'une entente de services à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 FPRO : Projet agrobioforestier – Année 2

Attendu que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD a accordé une aide financière de 10 000 \$ dans le cadre du Fonds des projets régionaux de l'Outaouais (FPRO) du CLD des Collines-de-l'Outaouais pour la réalisation du projet « Projet agrobioforestier – Année 2 » par voie de résolution CIC-13-54 le 5 juin 2013;

Attendu que le projet avait pour objectif une socio-appropriation par les producteurs agricoles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et que cet objectif a été atteint par la mise en place d'un réseau de producteurs d'asclépiade;

Attendu que le réseau de producteurs vise la production d'une plante autre qu'identifiée dans le projet initial, soit l'asclépiade;

Attendu qu'en conséquence, les essais prévus ne seront pas réalisés;

Attendu que le projet « Projet agrobioforestier – Année 2 » est terminé.

CIC-15-37 **Sur la proposition de Robert Bussière et appuyée par Nathalie St-Laurent, il est résolu que** le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais désengage le montant de 5 614 \$ dans le cadre du Fonds des projets régionaux de l'Outaouais (FPRO) au CLD des Collines-de-l'Outaouais pour la réalisation du projet « Projet agrobioforestier – Année 2 ».

6.2 Faits saillants du Fonds de solidarité FTQ

Le Fonds local de solidarité FTQ a fait parvenir un feuillet sur les faits saillants du fonds. Cette information est remise aux membres du comité d'investissement commun.

7. PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

7.1 La prochaine rencontre du comité d'investissement commun est à déterminer.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CIC-15-38 L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé par** Hélène Bélisle, que la séance soit levée à 18h40.



Robert Goulet, président par intérim



Robert Bussière, administrateur